

Image not found or type unknown



Charges du chauffage collectif

Par **shayanisse**, le **11/08/2014** à **09:33**

Bonjour,

J'ai emménagé le 30 Mai, je n'ai pas d'eau chaude à ma disposition, ni eu de chauffage jusqu'à aujourd'hui.

La chaudière était déjà en panne lors de mon installation.

J'ai eu beaucoup de mal à me libérer de mon travail et à avoir mon gardien par téléphone, du coup les interventions ont beaucoup tardé.

Je suis donc resté 2 mois sans chauffage et sans eau chaude.

Sachant que j'ai payé les charges pour le chauffage collectif, serais-je en droit de demander le remboursement ou une déduction sur mes prochains loyers pour ces deux mois?

Merci !